

OBJET

**REGIE RESTAURATION
HEBERGEMENT :
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12

Votes pour : 14
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 11 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André Mir, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2025

PRÉSENTS : André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.

ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe Aizier (procuration à André Mir), Aline Nars (procuration à René Daran).

ABSENT : Jacques Roca.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Pierre Forgue Superbie** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif de la régie restauration-hébergement pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	345 807,00	Recettes réelles	350 000,00
Opérations d'ordre	4 193,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	350 000,00	Total	350 000,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	84 193,00	Recettes réelles	80 000,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	4 193,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	84 193,00	Total	84 193,00

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du conseil d'exploitation du 20 mai 2025,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif de la régie restauration-hébergement pour l'exercice 2025 tel qu'il s'équilibre comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	345 807,00	Recettes réelles	350 000,00
Opérations d'ordre	4 193,00	Opérations d'ordre	0,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	350 000,00	Total	350 000,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	84 193,00	Recettes réelles	80 000,00
Opérations d'ordre	0,00	Opérations d'ordre	4 193,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	0,00
Total	84 193,00	Total	84 193,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 4 juin 2025,



Le Maire,

André Mir